

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 18 octobre 2022.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#3	-	Mario	Chiasson
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum sous la présidence de M. Mario Chiasson, conseiller municipal et représentant de la municipalité de Sainte-Justine. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h02 et souhaite la bienvenue.

46-10-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 18 octobre 2022 tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022
4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR OCTOBRE 2022
5 - AFFAIRES COURANTES
5.1 - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER - MAXIME MÉNARD
5.2 - SUIVI - PHOTOS AGENCE LENOX
5.3 - SUIVI - RÉPARATIONS DU CAMION 506
5.4 - RÉOLUTION, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS
5.5 - SORTIES DU MOIS
6 - CORRESPONDANCE
7 - VARIA
8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

47-10-22

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 21 septembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

48-10-22

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE la liste des comptes no 10-2022, dans laquelle figurent tous les comptes en date du 18 octobre 2022, totalise un montant de 13 703,26\$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no 10-2022 telle que présentée. Le total des comptes pour octobre 2022 s'élève à 13 703,26\$.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

49-10-22

5.1 - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER - MAXIME MÉNARD

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M. Maxime Ménard, de Saint-Magloire, à titre de pompier de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la descriptions des modalités et des responsabilités à titre de pompier soient contenues dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie et qu'une copie lui soit remise.

ADOPTÉE,

5.2 - SUIVI - PHOTOS AGENCE LENOX

La campagne publicitaire conçue par Agence Lenox est sortie cette semaine.

La vidéo devrait sortir au début du mois de novembre 2022.

Point d'information.

5.3 - SUIVI - RÉPARATIONS DU CAMION 506

Le coût des réparations devrait s'élever à environ 5 880\$ au lieu du 8 598\$ prévu initialement.

Point d'informaton.

50-10-22

5.4 - RÉOLUTION, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

5.5 - SORTIES DU MOIS

Détails des sorties du mois.

Point d'information.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

7 - VARIA

Aucun point.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

Aucune question.

51-10-22

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, de procéder à la levée de la séance à 19h37.

ADOPTÉE

Mario Chiasson, président

Pierre Morneau, directeur général
greffier et trésorier